

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 18 décembre 2024**

Date de la convocation : 12 décembre 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 22
 Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Sainte-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de *Corcoué-sur-Logne* ; Mme Catherine PROU, M. Jean-Marie BRUNETEAU de *La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU de *Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, M. Antoine MICHAUD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Valérie TRICHET-MIGNE de *Machecoul –Sainte-Même* ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON de *Paulx* ; M. Jean CHARRIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de *Saint-Mars-de-Coutais* ; M. Alain PINABEL de *Touvois* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte*.

Etaient excusés :

Mme Yveline JAUNET de *Legé, qui donne pouvoir à Mme Laurence DELAUAUD.*
 M. Jacky BREMENT de *Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.*
 M. Gérard LOUBENS de *Legé, qui donne pouvoir à Mme Jacqueline BOSSIS.*
 M. Daniel JACOT de *Machecoul –Sainte-Même, qui donne pouvoir à Mme Nathalie DEJOUR.*
 Mme Sylvie PLATEL de *Machecoul –Sainte-Même, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE.*
 Mme Laurence FLEURY de *Machecoul –Sainte-Même, qui donne pouvoir à M. Jean BARREAU.*
 Mme Flore GOUHON de *Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.*
 Mme Laëtitia PELTIER de *Saint-Mars-de-Coutais, excusée.*

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE-Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE – Directeur des Services Techniques

A été élu secrétaire de séance : Mme Nathalie DEJOUR

OBJET : REVISION DES TARIFS D'ACCES AUX DECHETERIES POUR LES PROFESSIONNELS ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025.

VU le Code général de la fonction publique,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L541-1 du Code de l'environnement,
VU l'avis favorable de la commission environnement du 14 mai 2024,
VU la délibération du règlement intérieur des déchèteries N° 20180912-123-8.8.2 du 12 septembre 2018,
VU la délibération de la modification du règlement intérieur des déchèteries N° 20231108-123 4.1.8 du 8 novembre 2023,
VU la délibération de la tarification des cartes d'accès pour les déchèteries N° 20240327-52 7.1.6 du 27 mars 2024.

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2025 selon le tableau ci-dessous

La dernière modification des tarifs date du conseil communautaire du 22 décembre 2022.

Une nouvelle tarification sera appliquée à compter du 1^{er} Janvier 2025 selon le tableau ci-dessous :

(Le règlement intérieur des déchèteries sera modifié en conséquence)

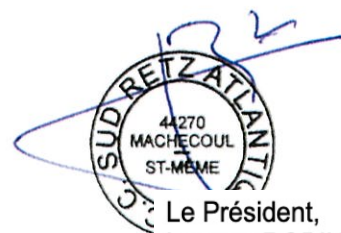
- **Dépôts refusés** : déchets dangereux (DDM, DDS, huiles), amiante,
- **Dépôts payants** : tout-venant, déchets verts, gravats, bois, placoplâtre, plastiques rigides, cartons, métaux, filières R.E.P. (*sous réserve déchets déposés conformes au cahier des charges des filières*)
- **Dépôts gratuits** : métaux

Désignation	Prix TTC au m ³
Tout-venant DIB	45,00€
Bois	20,00€
Déchets verts	20,00€
Souches	20,00€
Gravats	30,00€
Plâtre	30,00€
Plastiques rigides	06,00€
Cartons	06,00€
Ferraille	Gratuit
Dépôt hors territoire	70,00 €

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 18 décembre 2024, à l'unanimité.

- **AUTORISENT** la fixation des tarifs d'accès des professionnels, collectivités et associations aux déchèteries tels que présentés ci-dessus,
- **AUTORISENT** le président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20250106-20-DE

Réception par le Préfet : 06-01-2025

Publication le : 06-01-2025

